COMMUNE DE SAINT CLAIR SUR EPTE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE – CANTON DE VAUREAL

Séance du mardi 30 septembre 2025

Date de la convocation 24 septembre 2025

Membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Secrétaire de séance :
Carole FAJOU

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean-Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Carole FAJOU, Evelyne MAILLARD, Djamila COTTIN

Représentés : Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN

Excusés :

Absents : Nicolas GILBERT

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
21 OCT. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Objet : DE_57_2025 : Convention avec les Croqueurs de pommes Ile-de-France

Suite à la dénonciation de la convention avec l'Association pomologique de Normandie, Monsieur le Maire présente aux élus la proposition de convention avec les Croqueurs de pommes Ile-de-France.

Cette convention est mise en place afin d'assurer le bon fonctionnement de notre Verger Conservatoire (aide à l'entretien et au maintien de ses essences, …).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 pours et 1 contre)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec les Croqueurs de pommes Ile-de-France

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention

DIT que le projet de convention sera joint à ladite délibération

Fait et délibéré les, jour, mois, et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Christophe DEPONT

MAIRIE de SAINT-CLAIR-sur-EPTE
Val d'Oise

COMMUNE DE SAINT CLAIR SUR EPTE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE PONTOISE – CANTON DE VAUREAL

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
21 OCT. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Convention de partenariat
Entre
La commune de Saint-Clair-sur-Epte
Et
L'Association « les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France »

Entre

La commune de Saint-Clair-sur-Epte
5 place Rollon
95770 Saint-Clair-sur-Epte
Représentée par Monsieur Christophe DEPONT, Maire de la commune, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° DE_57_2025 en date du 30 septembre 2025,

Et

L'Association « les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France »
Siège social : Maison des Associations
Rue du petit Château
95000 Eaubonne
Représentée par Monsieur Henri FOUREY, Président de l'Association légalement constituée, 14 Boulevard du Petit Château, 95600 EAUBONNE, adresse postale : 12 Avenue Gounod, 95130 FRANCONVILLE, déclarée en Préfecture du Val d'Oise n°W751100366

Préambule

La présente convention a pour but de préciser les termes de la collaboration entre la commune et l'Association « les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France » qui sont sollicités pour apporter une coordination et un accompagnement technique à la gestion du Verger conservatoire de Saint-Clair-sur-Epte.

Propriété communale, le verger de Saint-Clair-sur-Epte, parcelles cadastrées n° ZH 81 et ZH 82 s'étend sur une superficie de 3 hectares.
Implanté à l'origine pour conserver de la diversité biologique et génétique de variétés anciennes de pommes, poires, prunes et cerises.

Les Croqueurs de pommes, association nationale, organisée en associations locales sur tout le territoire français a pour but la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier, la promotion des variétés fruitières d'intérêt, la transmission des savoirs et savoir-faire en arboriculture fruitière, l'information et l'éducation du public en lien avec ce domaine.
Les croqueurs de pommes d'Ile de France sont présents sur l'ensemble du territoire francilien et concourent à la sauvegarde des variétés fruitières locales, rares ou méritantes et gèrent trois vergers de collection et de sauvegarde.

Le verger est d'une part un support pédagogique pour transmettre savoirs et savoir-faire en arboriculture fruitière, et d'autre part un verger de production à destination de la commune qui valorise la récolte en la transformant en confitures et jus de pomme.

Il est précisé que la commune de Saint-Clair-sur-Epte a pour objectif d'exploiter au mieux le verger, ce qui nécessite d'apporter des soins adaptés aux arbres toute l'année, de restaurer une partie du verger et de remplacer les arbres vieillissants, non productifs en les sauvegardant par le greffage de nouveaux pieds.

Il est précisé que les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France apportent, conseils et soutien actif à la réalisation de ces objectifs, grâce à l'accueil de leurs adhérents sur le verger pour accompagner son entretien et son développement par la sélection de variétés méritantes, en parties locales ou rares, conciliant les besoins de production et les objectifs de sauvegarde de la diversité variétale des Croqueurs de pommes d'Ile-de-France.

La collaboration entre la commune de Saint-Clair-sur-Epte et les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France, consiste notamment :

- Sans intrants chimiques, mise en place de conditions favorables au développement de la biodiversité tel que des inter-rangs herbacés tondus alternativement et application de mesures prophylactiques toute l'année visant à établir un équilibre entre ravageurs et auxiliaires : implantation d'abri à auxiliaires (mésanges, chauve-souris en particulier) diversité végétale, veille sur l'état sanitaire des arbres, …
- Remplacement progressif des sujets malades et improductifs à convenir annuellement
- Diversification variétale
- Diversification des conduites de taille fruitière : création de rang d'arbres conduits en espaliers sous différentes formes.
- Création d'une pépinière.
- Embellissement du site : organisation paysagée des plantations, création de rangs d'arbres en espalier et contre espalier, semis de fleurs mellifères.
- Les Croqueurs de pommes Ile-de-France contribuent à l'identification variétale en gérant l'envoi des échantillons de feuilles nécessaires au séquençage du génome des sujets vers l'INRAE. La poursuite de cette action sur le verger sera envisagée chaque année en fonction du budget annuel disponible.

Article1 – Objet

La convention définit les engagements réciproques des parties pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'actions sur le verger conservatoire de la commune de Saint-Clair-sur-Epte pour le bénéfice partagé des parties prenantes. L'objectif est de préserver, entretenir et valoriser le patrimoine fruitier de la commune, à savoir :

- Sensibiliser, éduquer et former
- Protéger grâce aux actions de sauvegarde, le verger et son environnement
- Réaliser la veille sanitaire du verger
- Gérer le verger de façon écologique sans pesticide
- Fédérer les initiatives et les acteurs
- Développer des démarches de sensibilisation, d'éducation et de formation au patrimoine fruitier.

Article 2 – Engagements des Croqueurs de pommes d'Ile-de-France.

Les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France s'engagent à tout mettre en œuvre pour :

- Conseiller sur la restauration des parties anciennes du verger devenues improductives
- Actualiser l'inventaire des variétés existantes, tenir le plan du verger sous forme numérique, actualisé régulièrement en fonction des résultats d'analyses de l'INRAE
- Conseiller sur les espèces et variétés méritantes à implanter : productives, gustatives, intéressantes, peu sensibles aux maladies
- Développer le volet pédagogique du site par l'implantation de formes fruitières palissées
- Initier à l'entretien des arbres les bénévoles et les salariés de la commune de Saint-Clair-sur-Epte qui le souhaitent : veille sanitaire des arbres, connaissance du cycle de l'arbre, taille, greffe de nouveaux sujets
- Conduire les travaux d'arboriculture fruitière nécessaires pour favoriser la production locale de fruits de qualité. A date, au regard des ressources disponibles, l'équipe de bénévoles croqueurs gère le 5ème rang de poiriers et les poiriers du rang 2 n°49, 58, 74 et du rang 3 n°99 et le 1er de pommiers
- Organiser les nouvelles plantations en conseillant la commune de Saint-Clair-sur-Epte pour ces achats auprès de pépiniéristes soigneusement choisis et par l'acquisition de nouveaux sujets à greffer : porte-greffe et greffons
- Participation aux animations communales : Fête de l'automne, ~~représentation dans les salons….~~
- Bilan annuel du partenariat sous forme d'une réunion (présentiel ou visioconférence)

Les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France participent financièrement au complément des besoins en petit matériel nécessaire au développement des plantations fruitières.
Cette participation est établie au regard du projet de conduite du verger défini annuellement par les deux parties prenantes.

Article 3 – Engagements de la commune de Saint-Clair-sur-Epte.

La commune de Saint-Clair-sur-Epte met à disposition de l'association à titre gracieux les équipements communaux :

- Le verger
- L'accès par le haut du verger depuis l'ancienne route agricole avec remise du code du cadenas au croqueur de pommes référent.
- Un dispositif de stockage fermant à clefs pour le rangement du petit outillage apporté par les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France
- 2 tables pliantes
- 10 chaises
- 2 échelles en aluminium à sept marches à trois pieds
- 1 brouette à deux roues si possible
- 1 cahier de liaison numérique
- 1 caisse à outils avec inventaire détaillé

- La commune de Saint-Clair-sur-Epte s'engage à faucher, tondre et bêcher les espaces du verger suivant les préconisations de l'Association.

- La commune de Saint-Clair-sur-Epte fournit la solution de gestion de débris de taille et de tonte.
- La commune de Saint-Clair-sur-Epte s'engage à l'achat du matériel nécessaire au développement des plantations fruitières (structure de palissage, abri d'auxiliaires,) et les produits sanitaires indispensables (bouillie bordelaise, huile, protections diverses).
Cette participation est établie lors du bilan annuel par les deux parties prenantes.

Article 4 – Définition des projets de développement du verger.

Un programme prévisionnel annuel du partenariat sera établi en accord avec les objectifs réciproques.

- Les croqueurs de Pommes d'Ile-de-France proposent des actions et soumettent l'acquisition de matériels ou de traitement précisant le coût financier associé
- La commune de Saint-Clair-sur-Epte propose un niveau de participation à la réalisation des projets envisagées
- Les partenaires déterminent d'un commun accord les projets qui seront conduits sur l'année et le plan de financement associé (matériel, analyses génétiques, fournitures, frais éventuels, …)

Article 5 – Assurances - Responsabilités.

En cas de perte ou de casse de matériel, prévenir l'élu(e) réfèrent(e) en charge du verger.
Les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France contractent l'assurance garantissant :

- Les dommages aux biens mis à disposition
- La responsabilité civile vis-à-vis des adhérents dans le cadre des activités liées au verger

Les Croqueurs de pommes d'Ile-de-France fournissent à la commune de Saint-Clair-sur-Epte, une attestation de souscription à l'assurance précitée.

Article 6 – Durée et dénonciation de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à hauteur de 3 ans (maximum).
Elle sera effective à la date de signature, soit : samedi 4 octobre 2025.
Les parties pourront modifier ou dénoncer la convention dans un délai d'un mois avant la date d'expiration.

Article 7 – Litiges.

En cas de litiges, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. En cas d'échec, le litige sera reporté devant la juridiction de Pontoise, territorialement compétente.

Fait à Saint-Clair-sur-Epte,
Le 06 octobre 2025

Pour la commune de Saint-Clair-sur-Epte
Le Maire,
Christophe DEPONT

MAIRIE de SAINT-CLAIR-SUR-EPTE ★ Val d'Oise ★

Pour les Croqueurs de pommes
Ile-de-France
Le Président,
Henri FOUREY

Mairie Saint Clair Sur Epte 5, Place Rollon 95770 Saint Clair Sur Epte
Tel : 01 34 67 60 42 Fax : 01 34 67 65 10
mairie-stclairsurepte@orange.fr www.saint-clair-sur-epte.fr

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
21 OCT. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ